

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

**Délibération DCS 2026-01**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 04 mars 2026**

Date de convocation : **25/02/2026 complétée le 02/03/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martie CARON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**PRESENTS :**

**Mmes et Mrs :** Philippe Fagoo; Philippe Carpentier; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Roger Parzybut, Bruno Lengrand ; Françoise Casier Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle\* ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Cyrille Cleuet , Alain Soufflet; Xavier Ribaucourt ; Marie-Christine Goret\* ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Céline Duberseuil ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Frédéric Auget ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (\*suppléant)

**REPESENTES :**

Valérie Boitel donne pouvoir à Michel Million ; Severine Putek à Benjamin Bizet ; Sebastien Rubigny à Jean-Marie Carré, ; Thierry Quentin à Jean-Marie Carré

**OBJET : Ouverture de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu les avis rendus par le CST,

Considérant la réorganisation des services,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service administratif suite à la demande de mutation de l'ancien agent en poste, il convient de recruter un nouvel agent administratif et comptable.

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Le poste de d'agent administratif et comptable, Cat C à temps complet est ouvert à compter du 01/04/2026.

**Article 2 :** Le tableau des effectifs est mis à jour afin de tenir compte de la création de poste mentionnée à l'article 1.

Emplois	Cat.	Nombre d'emplois	Durée hebdo. de service	Date de délibération
Rédacteur	B	1	35h00	13/04/2022
Secrétaire – comptable (Adjoint administratif principal 1ère classe)	C	1	35h00	13/04/2022
<b>Agent administratif et comptable</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>35H00</b>	<b>01/04/2026</b>
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1ère classe)	C	1	35h00	13/04/2022
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1ère classe)	C	1	35h00	01/11/2020
Agent de maîtrise	C	1	35h00	26/09/2023
Adjoint technique	C	1	35h00	14/10/2025

**Article 3 :** Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité.

**Article 4 :** Le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>82</b>	<b>Votants :</b>	<b>51</b>
<b>Présents :</b>	<b>47</b>	<b>Pour :</b>	<b>54</b>
<b>Absents :</b>	<b>35</b>	<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>04</b>	<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

Pour extrait conforme  
Le Président, Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 06/03/2026 et transmission par voie dématérialisée le 06/03/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.